



Commotion cérébrale – Documentation pré-tournoi

CETTE POLITIQUE S'ADRESSE AU JOUEUR/OFFICIEL QUI EST VICTIME D'UNE BLESSURE À LA TÊTE SUR LE SITE DU TOURNOI

1. DÉFINITION

Une commotion cérébrale est une lésion traumatique au cerveau qui en affecte le fonctionnement normal. Un individu qui a subi un choc à la tête peut souffrir d'une commotion cérébrale même s'il n'a pas perdu conscience.

2. LES CAUSES HABITUELLES DE COMMOTION CÉRÉBRALE CHEZ LES JOUEURS DE PICKLEBALL SONT PARMIS LES SUIVANTES:

- Tête qui frappe le sol ou qui est frappée par une raquette.
- Coup à la tête suite à une collision avec un autre joueur.
- Balle qui frappe directement la tête, plus particulièrement le front.
- Joueur qui frappe sa tête, ou le haut du corps, sur un objet permanent (poteau, estrade, etc.).

3. SIGNES ET SYMPTÔMES D'UNE COMMOTION CÉRÉBRALE

<i>Signes laissant suspecter une commotion cérébrale (liste non exhaustive)</i>		
Allongé immobile sur le sol	Tête lourde et instable	Regard vide ou vitreux
Lent à se relever après un coup direct ou indirect à la tête	Désorientation, confusion ou incapacité à répondre aux questions de manière appropriée	Blessure au visage
Perte d'équilibre, difficulté à marcher, manque de coordination, trébuchement, mouvements difficiles		
<i>Symptômes d'une commotion cérébrale (liste non exhaustive)</i>		
Maux de tête ou pression à la tête	Vision trouble ou floue	Difficulté à lire
Facilement contrarié ou fâché	Sensibilité à la lumière ou au bruit	Nervosité ou anxiété
Vertiges ou étourdissements	Perte d'équilibre	Ne pas penser clairement
Nausée et vomissement	Se sentir fatigué ou sans énergie	

4. QUOI FAIRE LORSQU'UNE COMMOTION CÉRÉBRALE EST SUSPECTÉE?

Si le directeur du tournoi, l'équipe médicale (les personnes qui assument la responsabilité des premiers secours) ou le joueur suspecte une commotion cérébrale, ce dernier doit immédiatement être retiré du jeu pour la journée, que ce soit dans un cadre récréatif ou compétitif. Un **Rapport d'accident** doit être complété et signé par tout témoin de l'accident ou par quiconque qui a porté assistance ou par la personne blessée elle-même.

5. POLITIQUE DE RETRAIT DU JEU LORS DE LA SUSPICION D'UNE COMMOTION CÉRÉBRALE

La décision de retirer un joueur est faite par le directeur du tournoi ou l'équipe médicale. Un joueur qui a été retiré du jeu n'est pas autorisé à reprendre le jeu tant qu'il n'a pas été évalué et remis la **Lettre confirmant le diagnostic médical**.

6. RAPPORT D'ACCIDENT

Le directeur du tournoi ou un représentant de l'équipe médicale doit remplir et signer le **Rapport d'accident** pour tout joueur qui est suspecté d'avoir subi une commotion cérébrale. Une copie de ce rapport doit être envoyée au directeur général de Pickleball Canada (info@pickleballcanada.com).

7. POLITIQUE DE RETOUR AU JEU

Un joueur qui a reçu un diagnostic de commotion cérébrale ne peut reprendre ses activités au tournoi que s'il fournit un des formulaires suivants: **Lettre d'autorisation médicale** ou **Lettre confirmant le diagnostic médical**.

8. QUI PEUT COMPLÉTER LES FORMULAIRES?

Les formulaires doivent être complétés par un médecin, un infirmier praticien ou un infirmier licencié supervisé par un médecin/infirmier praticien. Un professionnel de la santé tel qu'un physiothérapeute ou un chiropraticien n'est pas autorisé à signer ces formulaires. Une copie de ces formulaires doit être envoyée au directeur général de Pickleball Canada (info@pickleballcanada.com).

9. RÉFÉRENCES

Pickleball Canada, **Protocole sur les commotions cérébrales (mai 2020)** <https://pickleballcanada.org/wp-content/uploads/2021/03/Concussion_Protocol_20_05_27-FR.pdf>

Parachute.ca <<https://parachute.ca/fr/>>

Concussion Awareness Training Tool (CATT) (*information disponible en anglais*) <<https://cattonline.com/>>

